PROGRAMME DE FORMATION GESTION SOCIALE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

■ PUBLIC

Toute personne qui assure la gestion administrative et financière d'un spectacle et qui gère les budgets et les subventions. Personnels de production, de structures culturelles, souhaitant acquérir les compétences d'un administrateur ou d'un chargé d'administration.

■ PRE REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

■ MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entretien téléphonique, ensemble nous analyserons vos besoins en formation
A l'issu de l'entretien, nous vous ferons parvenir un devis correspondant à votre demande.
Les dates de la formation seront fixées selon vos disponibilités et celles du formateur

■ DUREE HORAIRES MODALITES D'ORGANISATION

Formation d'une durée de 4 jours soit 28 heures - Horaires : 9 h-12h30 et 14h-17h30
Parcours individuel ou en intra établissement en présentiel
Nombre de personne(s) 1 minimum et 6 stagiaires maximum

■ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES D'HANDICAPS

Les formations en inter établissements se déroulent au CMCI immeuble accueillant les Personnes à Mobilité Réduite PMR 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.
Si besoin d'un accompagnement personnalisé, merci de contacter AMAT Arnaud référent handicap au 06.64.3562.37

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser la législation sociale, légale et la paie du spectacle vivant pour structurer l'emploi
Gérer et administrer l'entreprise sur les questions liées au social (salariat, paie, contrats...)
Élaborer un budget prévisionnel et assurer l'ensemble de la chaîne d'exécution du budget.
Contractualiser les différents contrats de travail et les outils de la gestion du personnel.
Identifier les différentes types d'aide à la création / diffusion d'un spectacle
Acquérir les outils pour assurer sa gestion sociale et financière

■ METHODES – MOYENS PEDAGOGIQUES

L'ingénierie pédagogique s'articule sur le concept de compétence en situation professionnelle
Les méthodes pédagogiques actives et participatives alternance d'apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuel ou en petits groupes exploitations de situations concrètes vécues par les participants dans leur pratique professionnelle
Les modalités techniques : un livret présentant l'ensemble des thèmes sera remis à chaque participant format papier et numérique. Les apports techniques du formateur seront étayés par des documents projetés en vidéo projection.

■ EVALUATION

→ Evaluation formative de la formation sous forme d'études de cas, les participants réaliseront un cas pratique lié à l'élaboration du budget, et la rédaction de contrats d'engagement
→ Evaluation individuelle « à chaud » du niveau de satisfaction sera effectuée auprès des participants « à chaud », le dernier jour de la formation sous forme d'entretiens de groupes et de questionnaires individuels remis aux participants.
→ Attestation d'assiduité

■ CONTENU

1er jour

- **La gestion sociale et le régime d'intermittence**

  Les salariés : permanents, techniciens, artistes, contrats au cachet
  Contrat Durée Déterminées Usage et contrat d'engagement
  Les spécificités du régime intermittent et son champ d'application : annexes 8 et 10, les types d'emploi
  Indemnisation du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul.
  Les contrats de travail, les rémunérations (cachets) et les déclarations
  Bulletin de salaire, taux de cotisations : URSSAF, Pôle emploi, Audiens, CMB, Congés spectacles…
  Déclarations, numéro d'objet
  Attestations employeur mensuelles (AEM)
  Le paiement des charges sociales, récapitulatifs annuels (DNA, DADS)
  Frais professionnels et abattements pour frais professionnels

2ème jour

- **Le cadre législatif**

  Formalités et conditions à l'embauche, la déclaration préalable à l'embauche
  Travail des bénévoles, embauche des enfants, les stagiaires
  Obligations sociales de l'employeur des artistes du spectacle
  Immatriculation aux caisses sociales,
  Conventions collectives du spectacle vivant
  Registres à tenir, documents de fin d'année (DADSU)

3ème jour

- **Les différents types d'aide à la création et à la tournée**

  Aides publiques de l'Etat (DRAC)
  Collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes)
  Sociétés civiles et des organismes professionnels
  Administration des droits des artistes et musiciens-interprètes : ADAMI
  Centre National de la Musique CNM
  Fonds pour la création musicale : FCM
  Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : SACEM
  Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques : SCPP
  Société perception, distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse : SPEDIDAM
  Société civile des producteurs de phonogrammes en France SPPF
  Dispositif d'appui conseil aux Très Petites Entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV)
  Aide à l'emploi dans les petits lieux de diffusion - Gip Cafés Cultures
  Crédit d'impôt pour le spectacle vivant

4ème jour

- **La création d'un spectacle : Les contrats et le budget de production / vente**

  Montage financier de la production
  Equilibre entre « Charges » et « Produits »
  Charges : personnel artistique, technique, administratif, location salle de répétition, location matériel lumière et son, frais administratifs (assurance, téléphone…) communication, promotion (dossiers, photos…)
  Frais de comptabilité, TVA, taxes… et les imprévus…
  Produits : recettes billetterie, co-production, aides publiques (DRAC, ville…) société civiles (ADAMI…) privés (fondations et mécénat)
  Contrats de co-production – coréalisation, contrat de résidence d'artistes

■ TARIF

Sur devis selon la (les) modalité(s) retenue(s) formation en individuel ou en groupe
Tarif : 595€ par jour/ personne

■ INTERVENANTS

BENALI Anissa directrice de spectacle assistance, gestion sociale des entreprises culturelles.
VAGNER Maxime, Directeur de Prodig'Art

■ CONTACT

Claudine AMAT chargée de la coordination - Téléphone : 06.08.32.56.87
E-mail : formation@laclique-production.com